

Règlement financier Année scolaire 2026-2027

2026/2027		Contribution des familles par enfant	Cotisation volontaire APEL	Cotisation volontaire Fonds solidarité
Maternelle		1 502 €	26 €	20 €
Primaire		1 625 €	26 €	20 €
Collège		1 784 €	26 €	20 €
Lycée	Seconde	1 942 €	26 €	20 €
	Cycle terminal	2 145 €	26 €	20 €

Les voyages scolaires, fournitures scolaires et prestations complémentaires font l'objet d'une facturation distincte ou d'une mise en ligne sous la forme d'un porte-monnaie via EcoleDirecte.

Une réduction est appliquée sur la contribution scolaire pour les familles nombreuses : - **45 %** pour le 3^{ème} enfant, - **80 %** à partir du 4^{ème} enfant.

Les familles qui ne souhaitent pas souscrire aux cotisations de l'APEL et au Fonds de solidarité doivent le signaler à la comptabilité par EcoleDirecte **au plus tard le 15 septembre 2026. Au-delà de cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte.**

Restauration	Ecole	Collège et Lycée
Forfait restauration annuel (½ pension / 1 jour semaine)	259 €/an	321 €/an
Forfait restauration annuel (½ pension / 2 jours semaine)	517 €/an	643 €/an
Forfait restauration annuel (½ pension / 3 jours semaine)	775 €/an	964 €/an
Forfait restauration annuel (½ pension / 4 jours semaine)	1 035 €/an	1 286 €/an
Forfait restauration annuel (½ pension / 5 jours semaine)	1 292 €/an	1 608 €/an
Repas exceptionnel (1 jour)	11.30 €	11.30 €

Etude / Garderie	Ecole (1h30 / jour)	Collège (1h / jour)
Forfait Etude/ Garderie annuel (1 jour semaine)	353 €/an	236 €/an
Forfait Etude/ Garderie annuel (2 jours semaine)	706 €/an	471 €/an
Forfait Etude/ Garderie annuel (3 jours semaine)	1 059 €/an	706 €/an
Forfait Etude/ Garderie annuel (4 jours semaine)	1 412 €/an	-
Etude / Garderie Exceptionnelle (1 jour)	13.40 €	13.40 €

<u>Autres prestations obligatoires</u>	
Projet Voltaire 3^{ème}	10 € /an
Projet Voltaire Seconde	15 € /an
Journée intégration 6^{ème}	20 €
Journée intégration secondes	50 €
Forfait Théâtre 16 séances (PS, MS, GS et CP)	70 € /an
Forfait Théâtre 8 séances (CM2)	35 € /an
Sweat 6^{ème} et Seconde	20 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, seules les cotisations annuelles volontaires APEL et Fonds solidarité sont dues intégralement. La contribution des familles, la restauration scolaire et l'étude et garderie, sont fixés en fonction du nombre de mois de présence (tout mois commencé est dû entièrement).

Concernant la restauration scolaire et l'étude-garderie, aucun changement durant le trimestre ne sera accepté. Les modalités et dates de changements pour la demi-pension sur le trimestre suivant vous seront transmises par mail.

Les absences ne font l'objet d'aucun remboursement.

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef d'Etablissement